

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-CORSE

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CALENZANA
SEANCE DU 12 AVRIL 2023**

N° 7-2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 18 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre GUIDONI, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
- afférent au conseil municipal : 19		
présents	absents	procurations
13	4	2

Etaient présents : MM. GUIDONI P, Maire, MARCHETTI F, MANICACCI L, ORSINI E, Adjoint ; VALLECALLE A, BICCHIERAY-SARGENTINI M, BERTINI M, CARCIONE C, VILLANOVA JC, GUGLIELMACCI C, MARANINCHI F, HORRENBERGER A, DELAUNAY C, Conseillers Municipaux.

VOTE		
pour	contre	abstentions
14	0	0

Absents : MANIGACCI JD, GUGLIELMACCI M, FILIPPI S, WEBSTER B.

Excusés ont donné pouvoir : JACQ P, ALBANO P-S.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance : M. MARCHETTI F.

Date de la convocation
06/04/2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MARCHETTI François, Adjoint délégué aux finances, délibérant sur le compte administratif du SERVICE de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT de l'exercice **2022** dressé par M. Pierre GUIDONI Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Date d'affichage
06/04/2023

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré et ne participe pas au vote du compte administratif ;

Le Conseil Municipal,
Oui à l'exposé du Président et,
Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

OBJET

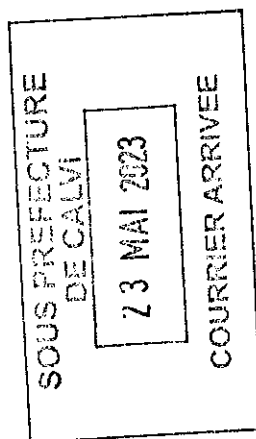
**COMPTE
ADMINISTRATIF
2022**

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - SEA

SEA M 49

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédants	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédants	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédants
Résultats reportés		7 267.68 €		221 917.78 €		229 185.46 €
Opération de l'exercice	639 108.33 €	36 103.08 €	706 919.00 €	672 361.58 €	1 346 027.33 €	708 464.66 €
TOTAUX	639 108.33 €	43 370.76 €	706 919.00 €	894 279.36 €	1 346 027.33 €	937 650.12 €
Résultat de clôture	595 737.57 €			187 360.36 €	408 377.21 €	
Restes à réaliser	863 030.00 €	343 200.00 €			519 830.00 €	
TOTAUX CUMULES	1 458 767.57 €	343 200.00 €			928 207.21 €	
RESULTATS DEFINITIFS	1 115 567.57 €			187 360.36 €	928 207.21 €	



2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5° Précise que la présente délibération peut, conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia (villa Montepiano 20407 BASTIA via l'application « Télérecours » accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site de la mairie de Calenzana (www.calenzana.fr) pendant le délai deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance

Monsieur François MARCHETTI

Le Maire,

Pierre GUIDONI.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le
Et la publication le

